

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie. Dans le cadre de son partenariat avec AIDEE, la société :

s'engage à vous apporter :

[cocher la case adéquate et compléter la ligne correspondante] :

- Une prime d'un montant de euros
- Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
- Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0)
- Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = Gratuit)
- Un produit ou service offert : 0 d'une valeur de 0 €

--	--

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Chauffage	BAR-TH-.....	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.
Chauffage	BAR-TH-.....	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.
Isolation	BAR-EN-.....	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.
Isolation	BAR-EN-.....	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.

au bénéfice de :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

Adresse e-mail :
 Téléphone :

Date de cette proposition :

La date doit être antérieure ou égale à la date d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.

Signature : [manuscrite ou générique par le partenaire]



Faites réaliser plusieurs devis afin de prendre une décision éclairée. Attention, seules les propositions remises avant la signature du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

Où faire part de votre satisfaction des travaux réalisés ?

sur le site www.aidee.fr ou



Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tél. : **0 808 800 700** Service gratuit + prix appel

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation) :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

Adresse : 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Téléphone : 01.44.95.11.40 - site internet : <https://www.cmap.fr>

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est AIDEE, 114 avenue de Wagram 75017 Paris. Elles seront utilisées pour les certificats d'économies d'énergie et seront conservées pendant 10 ans. Vos données sont destinées à AIDEE et les personnes habilitées par AIDEE (i.e. le personnel d'AIDEE), les prestataires d'AIDEE pour la gestion des dossiers, l'Administration dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, et toute autorité administrative ou judiciaire lorsque cela est requis en vertu du droit applicable. La politique de confidentialité est consultable sur le site internet www.aidee.fr/politique-confidentialite/. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Vous pouvez donner des instructions sur le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : vos.donnees@aidee.fr.